

SECTION 6 : POLITIQUE D'IMPLICATION DES PARENTS DE DISTRICT (DPIP)  
(Obligatoire pour tous les districts bénéficiaires des fonds Titre I)

Instructions : Tous les districts Titre I sont tenus de définir une Politique d'implication des parents du district (District Parental Involvement Policy - DPIP) qui réponde aux obligations de participation des parents à la vie scolaire énoncées dans le Titre I. La déclaration de *DPIP* doit décrire comment votre district planifiera et mettra en place des actions qui impliquent véritablement les parents et/ou améliorent la réussite scolaire des élèves et les performances des établissements scolaires du district.

Note :

\* Toutes les activités/stratégies d'implication des parents décrites dans les plans d'action doivent également figurer dans la Politique d'implication des parents du district.

\* La Politique d'implication des parents du district s'applique pour une période de deux ans.

POLITIQUE D'IMPLICATION DES PARENTS DE DISTRICT ÉNONCÉE PAR LE TITRE I

La loi « Aucun Enfant Laissé pour Compte » (No Child Left Behind Act ou NCLB) de 2001 a réautorisé la Loi sur l'éducation primaire et secondaire (Elementary and Secondary Education Act ou ESEA) de 1965 et se base sur quatre principes qui définissent un cadre dans lequel les familles, les éducateurs et les communautés peuvent travailler ensemble pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Ces principes sont la responsabilisation pour les résultats, le contrôle local et la flexibilité, plus de choix pour les parents et des programmes performants qui correspondent aux dernières découvertes de la recherche scientifique. Les dispositions du Titre I et de la Partie A de l'ESEA concernant l'implication des parents reflètent bien ces principes. Ces dispositions, en particulier, mettent l'accent sur la responsabilité partagée entre école et parents quant à la réussite scolaire des élèves. Il s'agit notamment de diversifier le choix des écoles publiques et l'offre de services supplémentaires de soutien scolaire pour les élèves éligibles issus des écoles peu performantes, d'une réflexion assez flexible au niveau local pour impliquer les parents localement et de permettre aux parents d'avoir les moyens d'améliorer le travail de leurs enfants à l'école.

Les dispositions liées à la responsabilisation de la loi NCLB permettent aux parents d'être informés sur l'éducation de leurs enfants, sur les qualifications professionnelles de leurs enseignants et sur la qualité de leurs écoles. La législation veut que les parents aient les informations dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés pour leurs enfants, pour en partager la responsabilité de manière plus efficace avec les écoles de leurs enfants et pour aider ces établissements dans l'élaboration de programmes scolaires efficaces et performants. Les parents s'informeront sur les points forts et les compétences à améliorer chez leurs enfants. Ils sauront également dans quelle mesure les établissements sont performants ou s'il existe d'autres options ou ressources pour aider leurs enfants dans le cas où les établissements scolaires sont classés parmi ceux nécessitant des améliorations.

La disposition du Titre I, Partie A est conçue non seulement pour aider à réduire l'écart entre les élèves désavantagés ou des minorités et leurs camarades, mais aussi pour changer la culture des écoles américaines pour définir le succès en termes de résultats scolaires et que les écoles fassent des efforts pour chaque enfant.<sup>1</sup> Comme le précisent bien les dispositions du Titre I, Partie A, l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants et dans les écoles joue un rôle critique dans ce processus.

Trois décennies de recherches apportent la preuve évidente que les parents jouent un rôle essentiel en aidant leurs enfants à avoir de bons résultats scolaires. Quand les écoles collaborent avec les parents pour aider leurs enfants à apprendre, et les parents participent aux activités scolaires et aux décisions concernant leurs enfants, ces derniers obtiennent de meilleures notes. En bref, quand les parents sont impliqués dans l'éducation, les enfants travaillent mieux et les écoles s'améliorent.<sup>2</sup> En œuvrant ensemble, en échangeant les informations, en partageant la prise de décision et en collaborant pour l'apprentissage des enfants, tout le monde peut contribuer au processus éducatif.

<sup>1</sup> Tester pour des résultats ; Aider les familles, les écoles et les communautés à comprendre et améliorer le travail des élèves, Ministère de l'éducation des Etats-Unis, 2002 (Testing for Results; Helping Families, Schools and Communities Understand and Improve Student Achievement, US Department of Education, 2002)

<sup>2</sup> Lewis, Anne C. ; Henderson, Anne T., Message Urgent : Les familles sont importantes pour la réforme scolaire, 1998 (Urgent Message: Families Crucial to School Reform, 1998)

3. Child by Child (Comer, Joyner) « Un enfant à la fois »

4. How they Learn by Cynthia Tobias « Comment ils apprennent »

5. "Beyond the Bake Sale- The Essential Guide to Family-School Partnerships- By Henderson, Mays, Johnson, and Davis « Au delà de la vente des gâteaux - le guide essentiel pour les partenariats entre les familles et les écoles »

6. Nothing's Impossible 'Leadership Lessons from inside and outside The Classroom. « Rien n'est impossible leçons de leadership au sein et en dehors de la salle de classe » De Lorraine Monroe fondateur de Frederick Douglass Academy (ici au CSD5)

7. Every Parent Influence Children (EPIC)

## **Planifier sa réussite : Les règles d'implication des parents : Les documents suivants ont servi pour la préparation de ces règles révisées :**

Toutes les établissements scolaires et tous les districts du Titre I doivent élaborer une Politique d'implication des parents. Au niveau de l'école, la politique doit comprendre un pacte parent-école. Ces politiques doivent être élaborées et adoptées d'un commun accord parents-école et district. Les Groupes de Pilotage de l'École et du District (School and District Leadership Teams) sont chargés de faciliter la consultation obligatoire des parents sur la planification des programmes prévue par le Titre I (élaboration des projets éducatifs globaux de l'école et du District et l'utilisation des fonds du Titre I (*au niveau de l'école locale*)). La politique doit correspondre aux exigences de participation des parents en vigueur, mentionnées dans le Titre I, Partie A, Section 1118 de la loi « Aucun Enfant Laissé pour Compte » (No Child Left Behind Act ou NCLB). Dans la ville de New York, le financement de l'implication des parents du Titre I (correspondant à un minimum de 1 % de la totalité des fonds alloués à l'école) va directement aux écoles.

La politique de l'école pour l'implication des parents doit orienter la planification et l'utilisation des fonds pour la mise en place de programmes et d'activités conformément aux règles en vigueur sur l'implication des parents du Titre I. Au niveau du district local, par le biais de la politique de participation des parents au niveau du district, les districts sont sensés apporter un soutien indirect aux écoles lors de la mise en place de ces programmes et activités. Ils le font en exprimant des attentes basées sur les exigences de la loi NCLB, en communiquant sur les meilleures pratiques et en partageant les informations sur les approches exemplaires pour créer des programmes performants de participation des parents.

La politique de l'implication des parents définit le cadre dans lequel les districts et les écoles vont impliquer les parents des enfants participant au Titre I et former des partenariats efficaces avec les familles afin d'améliorer le travail des élèves. Un exemple de modèle efficace pour l'élaboration de programmes et de stratégies d'implication des parents a été créé par Joyce Epstein sur la base des six domaines soulignés ci-dessous :

1. Relation parent-enfant ;
2. Communication ;
3. Bénévolat ;
4. Enrichir ses savoirs en dehors du cadre scolaire ;
5. Prise de décision ; et
6. Collaboration avec la communauté

En se servant de ce cadre, les établissements scolaires, les districts et les éducateurs peuvent développer des programmes plus étendus pour les partenariats entre les écoles et les familles. Il existe beaucoup de stratégies comme celles décrites ci-dessous que les écoles peuvent employer dans l'un de ces domaines permettant ainsi l'élaboration d'un programme efficace. L'objet de ce programme étant de répondre aux besoins des parents et de les impliquer dans le processus de l'éducation de leurs enfants et de l'amélioration de leur travail scolaire.

### **Relation parent-enfant**

Aider toutes les familles à préparer un environnement de soutien à domicile des élèves en :

- faisant des suggestions pour la création d'un environnement favorable à l'apprentissage au niveau de chaque grade ;
- utilisant des ateliers, des cassettes vidéos, des messages téléphoniques par ordinateur sur l'éducation des enfants pour chaque âge et grade ;
- utilisant la formation des parents et autres cours destinés aux parents (ex. : GED, ESL, cours de formation pour adultes, alphabétisation des familles) ;
- en utilisant des programmes de soutien aux familles sur la santé, l'alimentation et d'autres services ;
- en organisant des réunions avec les familles pour qu'il y ait compréhension réciproque entre elles et les écoles

### **Communication**

Créer des formes efficaces de communication entre l'école et la maison sur les programmes scolaires et le progrès des enfants en :

- organisant des réunions avec chaque parent au moins une fois par an et des consultations et réunions de suivi si nécessaire ;
- fournissant des services de traduction et d'interprétariat pour aider les parents si nécessaire ;
- envoyant aux parents des dossiers mensuels de travail d'élèves (portfolios) pour qu'ils les lisent et les commentent ;

- planifiant un affichage régulier d'avis, des appels téléphoniques, la publication de newsletters et d'informations sur le site web des écoles et d'autres moyens de communication
- informant sur toutes les règles, programmes et stratégies des écoles ;
- informant sur les programmes et activités au sein de l'école ;
- informant les parents sur l'usage d'internet en toute sécurité

### **Bénévolat**

Recruter les parents et organiser leur aide et soutien en :

- encourageant les programmes de bénévolat dans les écoles et les classes pour aider les enseignants, l'administration et les autres parents ;
- créant un espace de ressources pour les parents ou un centre pour les familles
- faisant une enquête annuelle pour identifier les volontaires disponibles selon les besoins de l'établissement scolaire et les compétences dont ces parents pourraient contribuer dans la communauté scolaire.
- créant des structures (ex. : parents en classe) pour informer les familles sur les programmes et divers événements scolaires

### **Enrichir ses savoirs en dehors du cadre scolaire**

Fournissant les informations et donner des idées aux familles sur les moyens d'aider les élèves à la maison à faire leurs devoirs et autres activités scolaires, les décisions et la planification en :

- partageant les connaissances avec les familles et les compétences requises pour chaque grade sur toutes les matières
- communiquant les informations sur les règles à suivre pour faire les devoirs et sur les moyens permettant aux parents de contrôler le travail scolaire de leurs enfants
- organisant des activités pour l'alphabétisation des familles, les mathématiques et la technologie à l'école à l'intention des familles
- proposant des activités ou des combinaisons d'activités d'apprentissage pendant l'été ou les vacances ;
- encourageant la participation des familles en fixant aux élèves des objectifs annuels et en prévoyant les études supérieures ou l'entrée dans le monde du travail

### **Prise de décision**

Impliquer les parents dans la prise de décision à l'école et la formation de leaders et de représentants de parents en :

- encourageant la participation active aux associations de parents (PA) ou associations de parents et d'enseignants (PTA) ; ou autres organisations, conseils ou comités consultatifs pour les leaders des parents ;
- publiant l'information sur les élections scolaires ou locales importantes pour l'élection des représentants des parents (notamment des membres du Conseil d'Administration des PA ou PTA, des parents membres des Groupe de Pilotage de l'École (School Leadership Team), des conseils consultatifs des parents et des Conseils d'Éducation de la Ville et de la communauté (Community and Citywide Education Councils) ; et
- en établissant des réseaux liant les familles aux représentants des parents.

### **Collaboration avec la communauté**

Identifier et intégrer des ressources et services de la communauté afin de renforcer les programmes scolaires, les pratiques familiales et l'apprentissage des élèves en :

- permettant l'accès à l'information aux élèves et familles sur la santé de la communauté, le soutien culturel, récréationnel et social et sur d'autres programmes et services ;
- permettant l'accès à l'information sur les activités de la communauté qui lient les compétences d'apprentissage et les talents notamment les programmes d'été pour élèves ;
- faisant la promotion de services d'intégration par le biais de partenariats impliquant des organisations scolaires, civiques, des services de santé ou de loisirs ainsi que d'autres organisations et entreprises ; et

- en encourageant la participation d'anciens élèves aux programmes scolaires destinés aux élèves-mentors pour prévoir les études supérieures ou l'entrée dans la vie active.

# DISTRICT COMMUNAUTAIRE SCOLAIRE 5

## POLITIQUE D'IMPLICATION DES PARENTS ÉNONCÉE PAR LE TITRE I

2015-2017

### PARTIE I. ATTENTES GÉNÉRALES

Cette politique a été préparée conjointement par le personnel et les parents-membres du Groupe de Pilotage du District (District Leadership Team) pour la communauté du district scolaire cinq, y compris les parents d'élèves fréquentant les écoles du district recevant des fonds conformément au Titre I, Partie A. Elle définit le minimum d'attentes concernant les activités, les stratégies et services à mettre en œuvre par les écoles locales et qui seront soutenues par le district. Le district veillera ainsi à la satisfaction des exigences du Titre I, Partie A concernant l'implication des parents et leur consultation dans le but d'améliorer le travail des élèves. Le District cinq apporte également son soutien à l'établissement et au maintien de partenariats école-maison solides et performants et dont le rôle est de faciliter des relations éducatives entre les écoles et les familles du district cinq.

Le district communautaire scolaire cinq accepte de communiquer et de mettre en place les prescriptions légales concernant le soutien des écoles du district recevant les fonds du Titre I :

1. Le district communautaire scolaire cinq soutiendra les cursus, activités et procédures scolaires pour encourager l'implication des parents dans tous ses établissements scolaires participant aux programmes du Titre I, Partie A vertu de la Section 1118 de la Loi sur l'éducation primaire et secondaire (ESEA). Ces programmes, activités et procédures seront planifiés et mis en place par les écoles à la suite de consultations constructives avec les parents des enfants concernés.
2. Conformément à la section 1118, le district de la communauté scolaire cinq travaillera avec ses écoles pour garantir que les politiques obligatoires de l'implication des parents satisfont aux prescriptions de la section 1118(b) de l'ESEA, et qu'elles comprennent chacune, comme composante, un Pacte parent-école conforme à la section 1118(b) de l'ESEA.
3. Le District Communautaire Scolaire cinq incorporera cette politique de l'implication des parents dans son Projet Éducatif Global du District élaboré en vertu de la section 1112 de l'ESEA.
4. En se conformant aux exigences du Titre I, Partie A, de la politique de l'implication des parents, le District Scolaire Communautaire cinq ainsi que ses écoles veilleront à offrir des opportunités pour la participation des parents dont les compétences en anglais sont limitées et des parents handicapés. Ils fourniront par conséquent des informations et des rapports obligatoires sur les écoles conformément à la section 1111 de l'ESEA. Ces communications et rapports doivent être dans un format compréhensible et uniforme, notamment des formats alternatifs sur demande, et dans la mesure du possible, dans des langues que les parents comprennent.
5. Si le Projet Éducatif Global du District élaboré en vertu de la section 1112 de l'ESEA n'est pas satisfaisant pour les parents des élèves participants, le District Communautaire Scolaire cinq transmettra tous commentaires faits par les parents avec le projet lors de sa soumission au Département de l'Éducation de l'État de New York.
6. Le District Communautaire Scolaire cinq fournira d'autres dispositifs d'orientation pour s'assurer que les écoles impliquent bien les parents des enfants des établissements concernés par le Titre I, Partie A dans la prise de décisions relatives aux dépenses d'un pour cent (le minimum mis de côté) des fonds du Titre I, Partie A réservés pour l'implication des parents, notamment comment ce montant sera dépensé pour financer les activités soulignées par la politique d'implication des parents établie par l'établissement scolaire.
7. Le District Scolaire Communautaire cinq se guidera par la définition légale suivante de l'implication des parents. Il s'attendra à ce que ses écoles du Titre I mettent en place des programmes, activités et procédures conformément à cette définition :

*L'implication des parents signifie la participation des parents, tuteurs, personnes ayant une relation parentale et parents dans les familles d'accueil à une communication régulière et significative, dans les deux sens, concernant l'apprentissage scolaire de l'élève ainsi que les autres activités scolaires, notamment pour garantir—*

- (A) *Que les parents, tuteurs, personnes en relation parentale et parents dans les familles d'accueil jouent un rôle fondamental dans l'aide à l'apprentissage de leurs enfants ;*
- (B) *Que Les parents, tuteurs, personnes en relation parentale et parents dans les familles d'accueil soient encouragés à être activement impliqués dans l'éducation de leurs enfants à l'école ;*
- (C) *Que les parents, tuteurs, personnes en relation parentale et parents dans les familles d'accueil sont des partenaires dans l'éducation de leurs enfants et soient inclus, si nécessaire, dans la prise de décision et dans les comités consultatifs afin d'apporter leur aide dans l'éducation de leurs enfants ;*

*(D) La mise en place d'autres activités, comme celles décrites dans la section 1118 de l'ESEA.*

## **PARTIE II. MISE EN PLACE PAR LE DISTRICT DES DIFFÉRENTES RÈGLES OBLIGATOIRES DE PARTICIPATION DES PARENTS AU NIVEAU DU DISTRICT**

1. Le District Communautaire Scolaire cinq, avec l'aide de ses écoles, prendra les mesures suivantes pour impliquer les parents dans l'élaboration conjointe du plan de participation des parents dans le District prévu par la section 1112 de l'ESEA pour soutenir les écoles du District qui reçoivent les fonds du Titre I :
  - a. Désigner un membre du personnel qui sera dédié au niveau du district ou du borough pour servir de point de contact (liaison) avec les écoles Titre I et coordonner l'assistance technique, l'orientation et les dispositifs d'appui, si besoin est, sous la supervision du Superintendent communautaire et en collaboration avec le Service des politiques de l'éducation et de l'amélioration des écoles au niveau fédéral et de l'État (State/Federal Education Policy & School Improvement) pour assurer que les établissements scolaires soient au courant de ces prescriptions :
  - b. Veiller (en collaboration avec la Division pour la participation des familles & des communautés (Division of Family & Community Engagement) et/ou le Coordinateur du leadership des familles (Family Leadership Coordinator) à ce qu'un Groupe de Pilotage du District (District Leadership Team) dûment établi soit formé conformément à la Circulaire 100.11 du Commissaire et à la Disposition Réglementaire A-655 du Chancelier. Ce groupe doit comprendre les représentants requis du leadership des parents ou leurs représentants ;
  - c. Veiller (en collaboration avec la Division pour la participation des familles & des communautés et/ou le Coordinateur du leadership des familles) à ce que chaque école ait une Association de parents (PA) ou une Association de parents et d'enseignants (PTA) dûment établie avant la fin de chaque année scolaire afin de garantir qu'un leadership des parents soit en place avant le 1<sup>er</sup> juillet ;
  - d. Veiller (en collaboration avec la Division pour la participation des familles & des communautés et/ou le Coordinateur du leadership des familles) à ce que chaque école ait établi un Groupe de Pilotage de l'École (School Leadership Team) comprenant des représentants élus des parents qui constituent cinquante pour cent (50 %) du nombre total des membres du Groupe. (Un minimum de dix membres est requis conformément à la Disposition Réglementaire A-655 du Chancelier).
  - e. Veiller (en collaboration avec la Division pour la participation des familles & des communautés et ou le Coordinateur du leadership des familles) que les Associations de parents ou les membres-parents de l'Association de Parents et d'Enseignants comprennent le rôle des parents élus pour les représenter au Conseil d'administration de la PA ou de la PTA, au conseil de Présidents du Borough et du District, au Groupe de Pilotage de l'École, au Groupe de pilotage de district et aux conseils communautaires et de la Ville pour l'éducation ;
  - f. Veiller (en collaboration avec la Division pour la participation des familles & des communautés et/ou le Coordinateur du leadership des familles) à ce que le district cinq ait un Conseil des présidents dûment établi avec des représentants de chaque école du district conformément à la Disposition Réglementaire A-660 du Chancelier et au règlement intérieur du Conseil ;
  - g. Faciliter la création d'un Comité ou Conseil consultatif des parents du Titre I pour le District afin de garantir la représentation des parents du Titre I de toutes les écoles du district notamment les lycées. L'objectif est de garantir également une participation active dans le Groupe de Pilotage du District pour l'élaboration du Projet Éducatif Global du District (District Comprehensive Educational Plan ou DCEP), du plan du District 100.11 et de l'addenda de la loi NCLB, notamment la politique de la participation des parents du district (District Parent Involvement Policy ou DPIIP). (Note : Alors qu'il n'existe pas d'obligation au niveau fédéral pour former un Conseil Consultatif des Parents du District (District Parent Advisory Council ou DPAC), la Disposition Réglementaire A-655 du Chancelier permet la représentation des membres du DPAC dans le Groupe de Pilotage du District. Dans le cas où les parents décident que la consultation du Titre I sera facilitée par le biais du Conseil des Présidents du district, il n'est pas nécessaire de former un DPAC).
  - h. Veiller à ce que la structure de gouvernance des parents du Titre I choisie par les parents pour la consultation et la planification concernant le Titre I soit mise en place et qu'elle reçoive le soutien nécessaire et bénéficie d'opportunités d'évolution professionnelle continue. Cette formation lui permettra de renforcer ses compétences et son leadership dans nos écoles et notre district.
  - i. Veiller à ce que la DPIIP soit traduite dans les langues principalement parlées par les parents du district et largement distribuée dans toutes les écoles du district recevant les fonds du Titre I ;
  - j. Faciliter l'examen et l'évaluation annuels de la DPIIP pour en déterminer l'efficacité et faire les révisions nécessaires pour améliorer la politique afin de renforcer l'implication des parents.

- k. Fournir et faciliter des opportunités multiples pour les parents tout au long de l'année pour qu'ils contribuent par leurs idées sur la politique de la participation des parents aux réunions publiques du district (ex. les réunions du Groupe de Pilotage du District) ou autres forums (avec soutien en traduction et interprétation si nécessaire) en collaboration avec la Division des Familles et de la Participation communautaire et/ou le Coordinateur du leadership des familles.
2. Le District Communautaire Scolaire cinq, en collaboration avec le Service des politiques de l'éducation et de l'amélioration des écoles au niveau fédéral et de l'État et d'autres bureaux, si nécessaire, veilleront à ce que les écoles du district recevant les fonds du Titre I prennent les mesures suivantes pour impliquer les parents dans le processus de l'évaluation et de l'amélioration des écoles conformément à la section 1116 de l'ESEA :
- a. Fournir en temps opportun les informations concernant les prescriptions de NCLB, les « Progrès Annuels Adéquats » (Adequate Yearly Progress ou AYP) faits par les établissements scolaires, les écoles peu performantes, les options d'écoles, les services supplémentaires de soutien scolaire, les qualifications des enseignants et d'autres informations essentielles concernant les programmes du Titre I et les projets d'amélioration des écoles aux structures locales de leadership représentant les parents et les familles, notamment : Les Groupes de Pilotage du District, les Conseils d'Éducation de la communauté et de la Ville, les Conseils des Présidents du borough et du district et les Conseils consultatifs du district des parents du Titre I (le cas échéant) aux réunions publiques régulières et par le biais des sites internet des écoles ou des districts (le cas échéant).
- b. Informer les parents sur le processus décrivant comment et pourquoi les écoles sont classées vis-à-vis des interventions d'amélioration ;
- c. Fournir aux parents des enfants fréquentant ces écoles les informations suivantes en temps opportun :
- 1) une explication sur la signification de la classification, et comment se compare l'école en termes de performance scolaire aux autres écoles primaires, collèges et lycées servis par l'Agence Locale pour l'Éducation (Local Educational Agency ou LEA) et l'agence de l'État pour l'Éducation impliquée ;
  - 2) les raisons de la classification ;
  - 3) une explication des moyens de l'implication des parents dans le traitement des problèmes qui ont abouti à la classification de l'école comme une école à améliorer ;
  - 4) une explication de l'option qu'ont les parents de changer d'établissement scolaire pour leur enfant, notamment la clause qui régit le transport vers la nouvelle école et des informations sur la performance scolaire de l'établissement ou des établissements où l'enfant serait accueilli.
- d. Publier et faire parvenir aux parents et au public l'information sur toute démarche entreprise par le district pour traiter les problèmes qui ont abouti à la classification de l'école dans la catégorie des écoles à améliorer notamment :
- 1) une explication de ce que le district fait pour résoudre le problème de la faiblesse de la performance ;
  - 2) une explication de ce que l'école fait pour résoudre le problème de la faiblesse de la performance ; et,
  - 3) une description de l'action de correction ou des plans de restructuration.
- e. Fournir aux parents l'information sur les qualifications professionnelles des enseignants et des paraprofessionnels.
- f. Informer les parents sur les conditions requises pour obtenir le diplôme, notamment les cours obligatoires pour remplir ces conditions.
- g. Les parents de nos élèves sont conviés à nos réunions bimensuelles et on leur donne accès au site Internet de l'État qui met à leur disposition un matériel d'enseignement supplémentaire.
- h. Les leaders des parents de nos élèves sont au courant des exigences relatives aux qualifications des enseignants. Nous encourageons, en effet, la discussion de cet aspect au sein du SLT.
- i. Les objectifs SMART de DCEP du CSD5 sont mis à la disposition de la communauté des parents de nos élèves sous forme de document de travail. Ces objectifs sont également publiés sur le site internet de notre District pour illustrer les attentes et les comptes à rendre.
- j. La Newsletter du District 5 est diffusée dans notre communauté scolaire. Elle contient des articles, ressources et informations de la part de notre Superintendent, nos chefs d'établissement scolaire, de parents de nos élèves, de membres de notre communauté et d'autres administrateurs.
3. Le District Communautaire Scolaire cinq assurera, avec la collaboration de ses écoles, la coordination suivante nécessaire, l'assistance technique et autres moyens de soutien aux écoles du Titres I, Partie A dans la planification et

la mise en place des activités éducatives d'implication des parents pour améliorer le travail scolaire des élèves et la performance des écoles. Le district apportera son soutien aux écoles recevant les fonds du Titre I en prenant les mesures suivantes :

- a. Collaborer avec le Service des politiques de l'éducation et de l'amélioration des écoles au niveau fédéral et de l'État pour fournir des opportunités de développement professionnel pour les administrateurs et le personnel. Ils apprendront ainsi comment joindre, communiquer et travailler avec les parents en tant que partenaires égaux, mettre en place et coordonner les programmes pour parents et créer un partenariat entre les parents et l'école ;
  - b. Collaborer avec le Service des politiques de l'éducation et de l'amélioration des écoles au niveau fédéral et de l'État pour offrir des opportunités de formation et évolution professionnelles pour les parents et les familles du Titre I. Ils apprendront ainsi comment travailler avec les éducateurs pour améliorer le niveau de réussite des élèves et la qualité des établissements scolaires.
  - c. Chercher de l'aide auprès de la Division pour la participation des familles & des communautés et ou du Coordinateur du leadership des familles pour s'assurer que l'une des options suivantes (le cas échéant), en plus de l'Association de Parents ou de l'Association de Parents et d'Enseignants<sup>3</sup> pour la structure de gouvernance (par ex. le sous-comité de l'Association de Parents, le sous-comité des parents de l'Association de Parents et d'Enseignants, le Conseil Consultatif des Parents) soit formée dans chaque établissement scolaire du district recevant les fonds du Titre I.
  - d. S'assurer que les leaders de l'école et des parents aient accès aux ressources et aux conseils qui leur permettent d'en savoir plus sur les dispositions législatives du Titre I et de la loi NCLB grâce aux services de soutien, matériel et formation ;
  - e. Collecter, examiner et conserver (en collaboration avec la Division pour la participation des familles & des communautés et/ou le Coordinateur du leadership des familles) des copies des politiques de l'implication des parents et des Pactes Parents-École de chaque école ;
  - f. Collaborer avec la Division pour la participation des familles & des communautés et/ou le Coordinateur du leadership des familles pour s'assurer que chaque établissement scolaire du Titre I du district tienne sa réunion annuelle des parents du Titre I chaque automne et communique l'information aux parents le statut Titre I de l'établissement, les programmes financés, leur droit à être impliqués et les prescriptions du Titre I, Partie A ;
  - g. Communiquer avec les écoles du district pour s'assurer que l'information concernant les programmes des écoles et des parents, réunions et autres activités soit envoyée aux parents dans un format, et dans la mesure du possible, dans une langue que les parents peuvent comprendre. Les écoles utiliseront à cet effet les fonds alloués dans chaque école aux services de traduction et d'interprétation.
  - h. Créer une ambiance favorable à l'apprentissage en faisant en sorte que les centres Tech de CSD5 soient accessibles et utiles aux parents d'élèves.
  - i. Continuer à fournir des ateliers ciblés de formation et évolution professionnelles susceptibles de renforcer le partenariat entre l'école et les familles des élèves.
  - j. Continuer la collaboration avec les Leaders de l'apprentissage (Learning Leaders Inc.) (octobre-juin). Préparer les parents et leur donner les moyens pour se rendre utiles en salle de classe après avoir complété le programme de formation pour les Leaders de l'apprentissage.
  - k. Les parents de nos élèves sont invités à utiliser le compte NYC Schools Account et à continuer à y recevoir des informations concernant les moyens de naviguer les modifications apportées pour mieux s'adapter aux divers styles d'apprentissage.
  - l. L'évaluation est un processus continu dans nos réunions bimensuelles et nous utilisons les résultats des évaluations pour reformuler des stratégies permettant une implication plus efficace des parents.
4. Le District Communautaire Scolaire cinq encouragera ses écoles ayant des grades de la petite enfance à coordonner les stratégies d'implication des parents et les intégrer dans des programmes tels que : Head Start, Reading First, Early Reading First, Even Start, Parents as Teachers, Home Instruction Program for Preschool Youngsters et autres programmes gérés par l'État, avec d'autres programmes d'implication des parents en :

---

<sup>3</sup> Dans les écoles du Titre I, les parents choisissent des parents membres pour les représenter dans le Groupe de Pilotage de l'École (SLT) par l'intermédiaire de la structure de l'association des parents ou de l'association des parents et enseignants. Le rôle de ces membres-parents élus est de participer au processus de prise de décision concernant le développement du Projet Éducatif Global et la correspondance du budget scolaire aux efforts de mise en place du projet. Cependant c'est l'école qui assume la responsabilité, par le biais de la structure du SLT de s'assurer que l'information concernant les décisions prises par le SLT soient communiquées en temps opportun et distribuées à toute la communauté scolaire notamment aux parents des élèves participant au programme du Titre I.



- a. faisant un partenariat avec le personnel de Petite Enfance au niveau central, du borough et de l'école pour planifier et faciliter les réunions et autres activités pour les parents et les familles ;
- b. Collaborant avec le Directeur du Borough pour le Pré-K (Pre-K Borough Director), le Responsable pédagogique du Borough pour le Pré-k (Pre-K Borough Instructional Manager), l'Assistant Familial du pré-K (Pre-K Family Worker) et le Travailleur Social du Pré-K (Pre-K Social Worker) pour la sensibilisation des parents et des familles. Il s'agit de fournir les informations importantes concernant le pré-K aux parents notamment les inscriptions, les programmes standards, les services complets, les programmes d'âge scolaire et autres services spécifiques de soutien à la demande des parents ou des familles ;
- c. Facilitant les relations école-maison ;
- d. Travaillant avec l'enseignant/personnel de la classe pour impliquer les parents et renforcer leur compétence pour soutenir l'éducation de leurs enfants ;
- e. Facilitant les activités qui font monter le niveau de littératie des familles en collaboration avec des partenaires internes et externes (ex. organisations communautaires qui offrent des classes de GED et de ESL et autres services associés) ;
- f. Coordonnant les activités de transition à deux niveaux : a) de la maison au pré-scolaire et b) du pré-scolaire à l'école (ex. ateliers, foire, conférences) (utilisation de ressources combinées du niveau scolaire avec les écoles Titre I du district, le programme Pré-K/Head Start et les partenaires communautaires) pour renforcer les liens et les compétences et permettre une transition sans accrocs pour les enfants et leurs familles ;
- g. Facilitant la communication de l'information concernant les élèves aux parents (ex. résultats du repérage initial et des progrès/contrôles continus) ;
- h. Fournissant du matériel aux parents pour soutenir l'éducation de leurs enfants ;
- i. Facilitant la traduction de documents et autres ressources dans les langues parlées par les parents ;
- j. Encourageant et soutenant les parents pour une participation générale dans l'éducation de leurs enfants en (contrôlant l'assiduité, les devoirs à la maison et l'usage positif du temps réservé aux activités parascolaires) ; et
- k. S'assurant de préserver la santé et le bien-être de leurs enfants notamment en veillant sur la discipline, la nutrition et l'hygiène.
- l. Organisant des ateliers pour les parents sur la « violence domestique » facilités par le Bureau du Maire de la Ville de New York pour la prévention de la violence domestique.
- m. Organisant des ateliers sur l'explication du rôle et des devoirs de l'Association de Parents/Association de Parents et d'Enseignants, du Groupe de pilotage de l'établissement scolaire et du Conseil Consultatif des Parents du Titre I.
- n. Encourager les familles à participer à l'exposition STEM (Science, Technology, Engineering & Math) au niveau du district. Il s'agit d'une manifestation annuelle pour l'exposition où une centaine de stands d'activités pratiques, de projets animés par les élèves, de tournois d'échecs et de compétitions en mathématiques
- o. Encourager les familles du district 5 à participer à notre journée pour les familles.
- p. Fournir des informations aux familles sur notre institut familial annuel pour une communauté d'élèves d'origines et de profils divers.

Les présentations portent notamment sur :

- *The Ruler Approach* : Aider les parents et les prestataires de soins/garde d'enfant(s) à gérer les comportements difficiles
- Éduquer des enfants aux styles d'apprentissage variés
- Cours de perfectionnement pour les programmes pour élèves Doués et Talentueux au niveau de toute l'école
- La méthode pédagogique *Response to Intervention* (RTI) : Comprendre le dispositif RTI
- Examen d'entrée aux lycées spécialisés
- Appuis à l'enseignement bilingue et double langue
- Développement de l'enfance
- Le Socle commun des savoirs et compétences
- Navigation du processus d'éducation spécialisée
- Aider les parents et les prestataires de soins/garde d'enfant(s) à gérer le comportement des enfants autistiques (Troubles du spectre autistique)
- Élèves non-anglophones dits *English Language Learners*

- q. Les écoles du district 5 fourniront aux familles de nos élèves des examens bucco-dentaires annuels avec distribution de cadeaux gratuits dont notamment des brosses à dents et des tubes de dentifrice.
  - r. Les examens médicaux sont des services que les familles de nos élèves apprécieront beaucoup : Tests/informations sur la pression artérielle, cholestérol et la glycémie.
  - s. Troisième tournoi annuel du concours oral d'orthographe de « Spelling Bee » au niveau du district pour soutenir les élèves et leurs familles dans l'acquisition du vocabulaire.
  - t. Les établissements scolaires du district scolaire communautaire 5 organisera une OPÉRATION PORTE OUVERTE une fois par mois pour les parents et les membres de la communauté.
  - u. Les enseignants du District Communautaire Scolaire 5 sont à la disposition des parents qui pourront les consulter tous les mardis sur les progrès de leurs enfants.
5. Le District Communautaire Scolaire cinq prendra, avec la collaboration de ses écoles, les mesures suivantes pour organiser, avec l'implication des parents, une évaluation annuelle du contenu et de l'efficacité de cette politique d'implication des parents pour l'amélioration de la qualité de ses écoles du Titre I, Partie A. L'évaluation comprendra l'identification des obstacles à une plus grande participation des parents dans les activités d'implication des parents (en accordant une attention particulière aux parents qui sont économiquement désavantagés, handicapés, ont une compétence limitée en anglais, ont une littératie limitée ou appartiennent à une ethnicité ou une race minoritaire). Le district scolaire utilisera les résultats de cette évaluation sur la politique d'implication des parents et ses activités pour élaborer des stratégies pour une implication plus efficace des parents. Ces résultats seront également utiles pour réviser, si nécessaire (et avec l'implication des parents), les politiques du district pour l'implication des parents pour le soutien des écoles du district recevant les fonds du Titre I et :
- a. Offrira, dans la mesure du possible, de larges opportunités pour la participation des parents à compétence limitée en anglais, parents handicapés et parents d'émigrés. Il fournira notamment des informations et des rapports sur l'école et le district dans un format et, dans la mesure du possible, dans des langues que les parents comprennent :
  - b. Proposera aux parents des horaires de réunion flexibles, notamment des réunions le matin ou le soir pour les adapter aux temps libres des parents :
  - c. Présentera la politique du district pour l'implication des parents chaque année dans un format et, dans la mesure du possible, dans des langues que les parents comprennent au cours des réunions régulières du Groupe de Pilotage du District ; offrira aux parents de manière organisée, continue et en temps opportun, l'opportunité d'examiner et de répondre par écrit à la politique de l'implication des parents pour évaluer son contenu et son efficacité ; et
  - d. Utilisera les résultats de cette évaluation sur la politique d'implication des parents et ses activités pour élaborer des stratégies pour une implication plus efficace des parents. Ces résultats seront également utiles pour réviser, si nécessaire, et avec l'implication des parents, les politiques du district pour l'implication des parents.
  - e. Les objectifs et attentes du Groupe de Pilotage du District sont mis à la disposition de tous nos établissements scolaires. Nous considérons le contenu de nos réunions mensuelles comme un document dynamique totalement transparent et doté de repères.
6. Le District Communautaire Scolaire cinq collaborera, avec l'aide de ses écoles avec le Service des politiques de l'éducation et de l'amélioration des écoles au niveau fédéral et de l'État et la Division pour la participation des familles & des communautés. Cette collaboration a pour but d'aider les écoles à acquérir les compétences nécessaires pour créer des modèles efficaces d'implication des parents. Elle vise également à renforcer le partenariat entre les écoles impliquées, les parents et la communauté afin d'améliorer le travail des élèves en prenant les mesures suivantes :
- a. Apporter de l'aide aux parents pour comprendre des sujet du genre programme scolaire de Tronc Commun (Common Core Learning Standards), contenus standards de l'enseignement de l'État (State's academic content standards), le niveau scolaire requis comme décrit dans les programmes officiels de l'État (State student academic achievement standards), les examens locaux et d'État (State and local assessments), les prescriptions du Titre I, Partie A et comment suivre les progrès des élèves et travailler avec les éducateurs pour améliorer les résultats scolaires de leurs enfants.
  - b. Fournira l'équipement et la formation pour aider les parents à travailler avec leurs enfants afin d'améliorer leur travail scolaire. Cette formation peut notamment comprendre des classes de littératie et d'utilisation de la technologie, si nécessaire, pour renforcer l'implication des parents.
  - c. Offrira des classes de formation aux parents et aux leaders des parents des Associations des parents, Associations des parents et enseignants, Conseils des Présidents du district et du borough, Groupes de Pilotage de l'École et du district, structures de gouvernance des parents du Titre I de l'école et du district et Conseils d'Éducation de la communauté et de la Ville ;

- d. Diffusera en temps opportun des informations sur les conférences, ateliers et congrès pour parents, structures de leadership de parents au niveau de la Ville et Coordonnateurs des Parents (Parent Coordinators) ;
  - e. Offrir d'autres services raisonnables de soutien pour les activités d'implication des parents conformément à cette section à la demande des parents.
  - f. Proposer aux parents des outils pour le permettre une meilleure communication, notamment : « Questions que vous pouvez poser lors des rencontres parents-enseignants », du genre : Selon les programmes de tronc commun (Common Core) qu'est-ce que les élèves de son grade (pré-*Kindergarten* et *Kindergarten* inclus) sont censés apprendre, savoir et faire ? Comment se fait cette évaluation ? Comment l'encouragez-vous à aller plus loin dans les domaines où il(elle) s'en sort bien ? Une liste de ce genre de questions sera fournis aux écoles par le district pour diffusion auprès des parents et prestataires de soins/garde d'enfant(s) afin de stimuler la conversation entre les parents et les enseignants lors des consultations.
  - g. Collaborer avec de nombreuses organisations communautaires (Community-based organizations) où l'aide aux devoirs s'est avérée être très efficace. Notre partenariat avec « Dial-A-Teacher » (212 777-3380) continue à prouver ses bienfaits pour notre communauté scolaire.
  - h. Nous avons également collaboré avec des organisations communautaires (Community-based organizations ou CBO) pour organiser des ateliers pour la promotion d'établissement scolaire sans harcèlement. Des stratégies sont proposées aux enseignants et aux coordinateurs de parents dans le cadre d'une série continue de mesures.
7. Le district scolaire fournira, avec l'aide de ses écoles, l'équipement et la formation pour aider les parents à travailler avec leurs enfants afin d'améliorer leur travail scolaire. Cette formation peut notamment comprendre des classes de littératie et d'utilisation de la technologie, si nécessaire, pour renforcer l'implication des parents des écoles du district recevant des fonds conformément à cette partie, en :
- a. Encourageant les écoles à offrir leur temps, du matériel et d'autres ressources afin de soutenir les activités et événements concernant l'implication des parents ;
  - b. Offrant l'accès à l'espace, dans la mesure du possible, pour organiser les sessions de formation des parents à la relation parent-enfant et dans d'autres domaines (ex. ESL, GED et préparation à l'emploi) ;
  - c. Offrant l'accès à la formation au niveau du district des parents en ce qui concerne l'utilisation du compte NYC Schools Account afin qu'ils puissent suivre le progrès de leurs enfants ;
  - d. Offrant l'accès à la formation des parents au niveau du district à l'utilisation des outils de responsabilisation vis à vis de l'État et de la Ville ;
  - e. Établissant un centre de ressources pour les parents ou un espace dans le district pour abriter ces ressources (ex. ordinateurs, matériels et/ou publications pédagogiques, matériels et documents pour le développement professionnel) ;
8. Le District Communautaire Scolaire cinq formera, avec l'aide de ses écoles, ses enseignants, son personnel du service des élèves, ses directeurs d'écoles et autre personnel. Cette formation concernera l'apprentissage de moyens de joindre les parents, de communiquer et de travailler avec eux en tant que partenaires égaux, de la mise en place et de la coordination de programmes et création de liens parents-école pour soutenir les écoles du district recevant les fonds conformément à cette partie, en prenant les mesures suivantes :
- a. Organisant, en collaboration avec le Service des politiques de l'éducation et de l'amélioration des écoles au niveau fédéral et de l'État, les CFN, la Division pour la participation des familles & des communautés et le Département de l'Éducation de l'État de New York, une orientation annuelle du district pour les directeurs d'écoles, les enseignants, le personnel et les parents sur les exigences de la planification du Titre I ;
  - b. Partageant les documents et supports de développement professionnel et les autres ressources et guides fournis par le Département de l'Éducation et le Département de l'Éducation de l'État de New York avec les communautés scolaires ; et
  - c. Abritant l'exposition annuelle au niveau du district de STEM (Science Technology Engineering and Mathematic) organisée au 369 Harlem Armory. Cette manifestation fourni un espace pour l'ensemble des acteurs de la vie scolaire du district 5 pour célébrer et partager les meilleures pratiques.
  - d. Collaboration avec plus de 60 organisations, entreprises et Conseils d'administration communautaires. Dont, notamment : Abyssinian Development Corporation, Harlem Commonwealth Council, EEOC Job Training and Placement, YMCA, Département de la Santé, Woodside Fencing, Harlem Hospital, True Control Fitness, Chef Chris Daly, Sports and Arts Foundation, Fédération Syndicale Unie des Enseignants, Morningside Area Alliance, Boys and Girls Club, National Urban Technology Center, PAL, Inc., 369th Harlem Armory, Pfizer, North General Hospital, Hip 4 Kids, Beat the Streets, Services à l'Enfance et aux Famille. The Chad Foundation, Learning Leaders, The Virginia House of Hope, St. Luke's Hospital, Dial-A-Teacher, The Apollo Theatre, Children's Aid

Society, Columbia University, The Bronx Zoo Education Department, Madison Square Garden, Center for Food & Environment, Teachers College, Cell Motion BioBus, New York Hall of Science, The JASON Project, American Museum of Natural History, National Geographic, Dolan DNA Learning Center/ Harlem DNA Lab, Wildlife Conservation Society/ Bronx Zoo Education Department, Kumon, Bank Street College, Head Start West, New York Cares, Barnard College STEP Program, Abyssinian Development Corporation, Google, Sesame Street, Harlem Renaissance Education Pipeline (HREP) and many other community organizations and individuals too many to mention.

### **PARTIE III. COMPOSANTES DE LA POLITIQUE DISCRÉTIONNAIRE D'IMPLICATION DES PARENTS AU NIVEAU DU DISTRICT**

**NOTE :** La Politique d'implication des parents du district peut comprendre des paragraphes supplémentaires listant et décrivant d'autres activités discrétionnaires que le district scolaire, choisira, après consultation avec les parents, d'entreprendre pour donner aux parents plus de moyens de participation dans le système scolaire pour soutenir les progrès académiques de leurs enfants. Des exemples de ces activités discrétionnaires sont listés dans la section 1118(e) de l'ESEA :

- en impliquant les parents dans le développement ou la formation des enseignants, directeurs d'école et d'autres éducateurs pour améliorer l'efficacité de ce genre de formations.
- en offrant des classes de littératie aux parents grâce aux fonds du Titre I, Partie A, si le district scolaire a épuisé toutes les autres ressources raisonnables de financement disponibles pour ces formations ;
- en réglant les dépenses raisonnables et nécessaires associées aux activités visant l'implication des parents, notamment les frais de transport et de garde d'enfants, afin de permettre aux parents de participer aux réunions concernant les écoles et aux sessions de formation ;
- en formant les parents pour qu'ils encouragent l'implication d'autres parents ;
- pour maximiser l'implication des parents et leur participation dans l'éducation de leurs enfants, en organisant les réunions scolaires en des horaires variés ou en organisant des conférences sur place entre les enseignants et autres éducateurs qui travaillent directement avec les enfants participant, avec les parents qui ne sont pas en mesure d'aller à ces conférences à l'école ;
- en adoptant et mettant en place des modèles d'approche pour l'amélioration de l'implication des parents ;
- en établissant un conseil consultatif des parents au niveau du district pour fournir des recommandations au sujet de toutes les questions concernant l'implication des parents dans les programmes du Titre I, Partie A ;
- en développant des rôles adéquats pour les organisations et entreprises communautaires, notamment les organisations religieuses, dans les activités visant l'implication des parents ; et
- en offrant d'autres services raisonnables de soutien pour les activités d'implication des parents conformément à la section 1118 à la demande des parents

### **PARTIE IV. ADOPTION**

Cette politique d'implication des parents pour le district communautaire scolaire cinq a été adoptée conjointement et approuvée avec les parents des enfants participant aux programmes du Titre I, Partie A et le Groupe de Pilotage du District, comme le prouvent les avis de réunions au niveau du district, les fiches de présence, les procès-verbaux, les formulaires des commentaires et/ou les sondages réalisés au cours des réunions où la politique d'implication des parents du district a été révélée et discutée. Cette preuve sera conservée dans le bureau du district et fera l'objet d'examen et/ou d'audit par la Ville, l'État ou les responsables fédéraux ou leurs représentants.

Cette politique a été adoptée par le Groupe de Pilotage du District pour le District Communautaire Scolaire 5 le 19 novembre 2015 et prendra effet pour une période de 2 ans. Le district scolaire distribuera cette politique à tous les parents des enfants participant au Titre I, Partie A dans les langues principalement parlées par les parents dans les écoles du district 5 recevant des fonds conformément au Titre I, Partie A le ou avant le 19 décembre 2015. La version définitive de cette politique sera également incluse comme pièce jointe au DCEP et à l'addenda de la loi NCLB et sera traduite dans les langues principalement parlées par les parents des élèves du district 5.

\*\*\* La page originale de la Politique d'implication des parents du district (DPIP) contenant la signature est maintenue au Bureau du district.